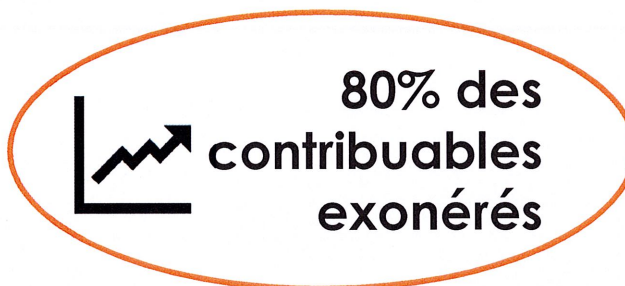


Le principe de « réforme » de l'exonération de TH



Ce nouveau dégrèvement concernera les foyers dont le revenu fiscal de référence (RFR) n'excède certains plafonds tels que :



27 000 €

Une personne seule



55 000 €

Un couple avec 2 enfants



43 000 €

Un couple sans enfants



+6 000 €
par 1/2 part supplémentaire



49 000 €

Un couple avec 1 enfant



dégrèvement partiel si franchissement à la marge d'un seuil